

Monsieur le Président ouvre la séance à 9h45

Mrs LAMBERT Jean et PROUST Adrien acceptent d'assurer le secrétariat

Le procès verbal de la séance du 14 juin 2013 n'appelle à aucune observation particulière, il est donc adopté.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DE PROTECTION SOCIALE PREVOYANCE DU CENTRE DE GESTION FPT DES DEUX SEVRES POUR 2014 – 2019

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical, réuni le 14 décembre 2012, avait pris la décision de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation prévoyance que le CDG a engagée en 2013 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Dès lors, le Conseil d'administration du CDG a décidé le 10 juin 2013 de :

- Retenir l'offre de HARMONIE Mutuelle,
- Retenir la base de garantie à 90% du traitement de référence,
- Retenir les tarifs selon des tranches d'agents (moins de 11, de 11 à 49, 50 et plus), soit **0.644%** avec Régime Indemnitaire pour la garantie maintien de salaire.

Dans ces conditions, il est donc proposé :

- d'adhérer à la convention de participation prévoyance CDG des Deux-Sèvres / Harmonie Mutuelle pour un effet au 1^{er} janvier 2014 et pour une période de 6 années,
- de retenir le régime indemnitaire dans la base de cotisations des différentes garanties,
- de fixer le montant unitaire de participation comme suit à compter du 1^{er} janvier 2014 :
9.00 € / agent / mois.

Un débat s'engage sur les montants votés dans les différentes structures des membres du comité syndical, duquel il ressort une fourchette de forfait allant en moyenne de 7 à 10 €.

Dans ces conditions, le comité syndical adopte à l'unanimité les conditions ci-dessus proposées.

Adopté à l'unanimité

Délib n°ASdél20092013-AA01

EXTENSION DE L'ADHESION CNAS AUX AGENTS RETRAITES

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de l'adhésion du SMITED au Comité National d'Action Social (CNAS) depuis décembre 2004, permettant aux agents en activité de bénéficier d'un éventail de prestations sociales, il est proposé d'étendre cette adhésion aux futurs agents retraités.

Ces derniers, en fonction de leur niveau d'imposition, pourraient ainsi bénéficier de :

- Aide familiale (200 € par an),
- Prêts prothèses et lunetterie,
- Tickets CESU,

- Prestations accordées dans le cadre de la retraite (aide ménagère à domicile, hébergement permanent, noces d'or et diamant, séjour vacances retraités, ANCV),
- Prêt Logement, Véhicules, Social, Dépannage, Vacances, Personnel,
- Ecoute sociale,
- Culture, Billetterie et Loisirs,
- Plan Epargne Chèques Vacances ...

L'extension de cette adhésion aux futurs agents retraités impliquerait une cotisation annuelle forfaitaire à charge du SMITED, de 134.58 € par agent retraité.

Après de nombreux échanges sur le sujet, les membres du comité syndical décident de prendre acte de cette proposition, qu'il conviendra de réétudier après que chacun se soit renseigné sur les conditions actuellement en place dans chacune des collectivités.

Adopté à l'unanimité
 Délib n°ASdél20092013-AA02

AFFAIRES FINANCIERES

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°4 / 2013

Afin de prendre en compte :

- les remboursements de la SOFCAP relatifs aux différents arrêts,
- l'annulation d'une écriture passée au BS 2013,
- l'investissement dans un nouveau matériel roulant pour remplacer un véhicule accidenté,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'apporter les modifications d'affectations budgétaires ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N°4							
DATE 20 SEPTEMBRE 2013							
SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
022	022	Dépenses Imprévues	-90 000,00	002	002	Report Excédentaire	0,00
6211	012	Personnels Intérimaires	30 000,00	6419	013	Remboursement s/ Rém.	70 000,00
6718	67	Chg except s/op de gestion	-152 671,71	7718	77	Pdt Except s/op de gestion	-152 671,71
675	040	Valeur cptable actifs cédés	12 873,12	775	77	Remboursement assurances	50 000,00
023	023	Virement section investissement	167 126,88				
			Total 1:				Total 1:
			-32 671,71				-32 671,71
SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
2182	0049	Semi FMA + Accessoires	180 000,00	021	021	Virement section exploitation	167 126,88
				2182	040	Renault BH 926 T Z	12 873,12
			Total				Total
			180 000,00				180 000,00

QUESTIONS DIVERSES

POINT DE SITUATION PREPARATION DE CSR & CALCIA

Monsieur le Président expose :

Les derniers aménagements sur la chaîne de broyage et de préparation de CSR, à savoir le capotage des différents convoyeurs ainsi que la modification du poste d'évacuation des ferrailles sont programmés pour les semaines 39 et 40. A l'issue, les premières livraisons chez Calcia pourront débuter pour progressivement atteindre le rythme de croisière prévu, à savoir environ 5 semis tous les 2 jours.

Un point intéressant à relever également, le remplacement, fin juillet, d'une rangée de grille du crible primaire à une maille de 150 mm au lieu de 110 mm en place (qui en comprend 10), permet de valoriser environ 20% de tonnage supplémentaire détourné des balles vers la fermentation, nous garantissant également ainsi un tonnage de CSR vers Calcia conforme aux prévisions.

Le comité syndical est informé.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h30.

ooo

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance
Jean LAMBERT Adrien PROUST